

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 21 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre à vingt heures, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

Date de convocation : 11/12/2024

Date de publication : 19/12/2024

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie RIO, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Christophe LECLERC, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Mélanie DEQUÉ (pouvoir à Sylvie LESNE), Arnaud AUBAULT (pouvoir à Clément ROUSSEAU), Nathalie BONNOUVRIER (pouvoir à Maryam ABOU-MERHI)

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc ALLORY

<< >>

AFFAIRE 2024.057 : ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE LOT 2 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS POUR LES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DU VALLON SAUVAGE

L'avant-projet de travaux pour la mise en accessibilité du Vallon sauvage à tous les publics a été validé lors du conseil municipal du 22 mai 2024, pour un montant de travaux estimé à 105 350.00 € HT.

Un marché de travaux sous forme de procédure adaptée a été publié le 12 juin 2024, pour une date de remise des plis le 10 juillet 2024. Le lot 1 à été attribué lors de la séance du Conseil Municipal du 11 septembre 2024. Le montant des offres reçues pour le lot 2 étant supérieur à l'estimatif, l'appel d'offres pour ce lot a été déclaré sans suite pour motif d'intérêt général ne résultant pas de l'infructuosité du marché et le CCTP modifié en conséquence. Un nouvel appel d'offres a ensuite été publié le 4/11/2024, pour une date limite de remise des plis le 3/12/2024.

7 entreprises ont remis une offre.

Comme prévu dans le règlement de consultation, une négociation a eu lieu avec les 3 candidats les mieux placés dans chacun des lots.

Après analyse, la commission des marchés, réunie le 10 décembre 2024, propose de retenir l'entreprise suivante :

Lot	Entreprise proposée par la commission	Montant en € HT
2 – Espaces verts	GOLFE BOIS CREATION	74 995.50 € HT
TOTAL		74 995.50€ HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'analyse des offres

Vu l'avis de la commission des marchés du 10 décembre 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 022-212202592-20241218-2024_057-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Par

19 POUR

4 ABSTENTIONS (Jean-Luc Allory, Jean-Yves Anger, Brigitte Jugue-Fournet, Sylvie Meunier).

1 CONTRE (Anne Charré).

ATTRIBUE le marchés de travaux du lot n°2 à l'entreprise GOLFE BOIS CREATION, pour un montant total de 74 995.50 € HT, soit 89 994.60 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce dossier.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

The image shows a blue ink signature of Philippe Landuré written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE QUEVERT' at the top and 'Côtes d'Armor' at the bottom, with a central emblem featuring a tree and a figure.